

Conseil municipal du 16 juillet 2020

Rapport de présentation du Compte Administratif 2019

Rapporteur : Jean-Michel EON

Sommaire

<u>PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE.....</u>	3
<u>1. LES PRINCIPALES REALISATIONS BUDGETAIRES 2019.....</u>	4
1.1 LA POLITIQUE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE	4
1.2 LA POLITIQUE CULTURELLE	6
1.3 LA POLITIQUE SPORTIVE	6
1.4 LA POLITIQUE DE SOLIDARITE ET DE COHESION SOCIALE	7
1.5 LA POLITIQUE DE RELATION AUX USAGERS.....	8
1.6 LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET AUX INITIATIVES LOCALES.....	8
1.7 LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	8
1.8 LA GESTION DES RESSOURCES INTERNES	9
<u>2. PRESENTATION DES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2019.....</u>	11
2.1 EVOLUTION DES EQUILIBRES FINANCIERS	11
2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13

Préambule : Rappel de la procédure budgétaire

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Plus qu'un compte rendu de gestion de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante, il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, les principales réalisations par politique publique pour l'année 2019, ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

1. Les principales réalisations budgétaires 2019

Dernier compte administratif d'une mandature qui n'aura jamais été autant perturbée sur un plan financier, l'exercice 2019 constitue, une année de plus, le marqueur d'une politique volontariste et ambitieuse, et dont les nombreuses réalisations sont le fruit de projets concertés et durables, en cohérence avec les priorités et « fils rouges » qui ont guidé l'action municipale sur le mandat qui vient de s'achever.

Le compte administratif 2019 s'inscrit ainsi dans une continuité d'action par rapport aux années précédentes, en phase avec une ville en mouvement, et tournée vers un service public solidaire et accessible, dont l'actualité des dernières semaines a montré toute l'importance.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2019 par politique publique traduit de manière renouvelée l'engagement de la ville auprès de l'ensemble de la population, mais aussi plus largement, auprès de tous les acteurs de la vie locale, et notamment des associations, dont les actions et projets s'inscrivent parfaitement en cohérence et en complémentarité avec ceux de la municipalité.

Sur un plan financier, les indicateurs majeurs de santé financière permettent d'envisager la mise en œuvre des projets municipaux, et notamment du programme d'investissement sur le nouveau mandat, dans des conditions financières maîtrisées. Les résultats 2019 viennent toutefois rappeler que l'équilibre reste fragile, et qu'une vigilance permanente est nécessaire pour conforter, dans la durée, ce cadre financier sain et préservé.

1.1 La politique éducation enfance jeunesse

En premier lieu, comme les années passées, une large part du compte administratif 2019 est consacrée à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse. Le transfert à compter du 1^{er} janvier 2019 de la compétence petite enfance du CCAS vers la Ville participe à la volonté de renforcer l'accompagnement des familles en leur proposant un parcours éducatif global, qui au-delà de l'accueil dans les structures et établissements proposés trouve une cohérence au regard du croisement évident des politiques petite enfance, éducative et jeunesse.

Les projets mis en œuvre sont ainsi la traduction de choix volontaristes, qui sont partagés avec la communauté éducative, les partenaires associatifs et institutionnels, notamment la CAF, et qui visent à promouvoir le bien-être des enfants, la réussite éducative et l'égalité de tous en matière d'accès aux activités et services proposés : projet éducatif territorial, non augmentation des tarifs scolaires en 2019, poursuite du déploiement de la solution numérique des écoles, programme de travaux de sécurisation et de modernisation des équipements scolaires,...

Les moyens financiers alloués s'inscrivent également en cohérence avec l'évolution démographique de la Ville, qui oblige la collectivité à s'adapter à la croissance des effectifs scolaires (2 210 enfants inscrits dans les douze écoles publiques de la ville à la rentrée 2019/2020) et à intégrer les besoins nouveaux en matière d'accueil collectif des jeunes enfants.

Enfin, sur le plan de la restauration scolaire, la Ville a poursuivi en 2019 son plan d'action pluriannuel de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle s'est ainsi dotée d'un référentiel vertueux en la matière et s'est attachée à sensibiliser et faire évoluer les pratiques de consommation des 1730 enfants fréquentant quotidiennement en moyenne les restaurants scolaires de la ville (259 693 repas servis sur l'année scolaire 2018/2019).

Au total, les politiques publiques en faveur de l'éducation, l'enfance et la jeunesse ont mobilisé un montant de plus de **10,5 millions d'euros** au compte administratif 2019, soit plus de **40% du budget total** de la collectivité, fonctionnement et investissement confondus.

Les chiffres clés du compte administratif 2019 :

- **Dépenses de fonctionnement des écoles, des accueils péri-éducatifs et de loisirs, et de la restauration scolaire : 7 059 907 €**, soit **32,08%** des dépenses de fonctionnement totales, se déclinant comme suit :
 - Soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de services (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel,...) : 1 420 477 €
 - Activités péri-éducatives et de loisirs : « ateliers » Ville, périscolaire et ALSH du mercredi après-midi (fournitures et prestations de services, charges générales, dépenses de personnel) : 2 525 084 €
 - Restauration : fournitures et prestations de services associés, dépenses de personnel et charges générales : 2 851 848 €
 - Autres contributions (OGEC, participations scolarisation hors commune, subventions) : 263 135 €
- **Recettes services scolaires, péri éducatifs et de restauration scolaire : 1 903 723 €**, soit **7,71%** des recettes de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :
 - Participations des familles : 1 382 577 €
 - Dotation de soutien des rythmes scolaires (Etat) : 91 467 €
 - Prestation de service ordinaire (PSO) (CAF) : 412 321 €
 - Participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : 17 358 €
- **Dépenses d'équipements (investissement) bâtiments et équipements scolaires, péri-éducatifs et de loisirs, et restauration scolaire : 1 176 480 €**, soit **38,83%** des dépenses d'investissement totales, dont :
 - Solde de l'opération de construction du groupe scolaire Jean Zay, et extension de deux classes supplémentaires pour la rentrée scolaire 2019/2020 : 381 409 €
 - Aménagement du préau et du local vélo de l'école Paul Bert, réfection de la cour et de la voirie d'accès à l'office de restauration : 174 560 €
 - Construction de nouveaux sanitaires et travaux annexes de sécurisation de l'école Louise Michel : 188 430 €
 - Solution numérique des écoles : 137 626 €
 - Travaux de câblage et de liaison fibre optique pour le groupe scolaire Louise Michel / Rose Orain : 44 935 € et pour le groupe scolaire Paul Bert / Jean Macé : 43 829 €.
- **Dépenses petite enfance : 1 129 108 €**, soit **5,13%** des dépenses de fonctionnement, et **2,16%** des dépenses d'investissement globales :
 - Dépenses de fonctionnement (fournitures et prestations de services, dépenses de personnel, charges générales) des multi accueils, crèche familiale et RAM : 981 448 €
 - Dépenses d'investissement : 65 567 €, dont 48 676 € d'études (maîtrise d'œuvre et honoraires techniques) pour la construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière
 - Subvention versée à l'association des Lapins Bleus : 81 093 €
- **Recettes petite enfance : 314 154 €**, soit **1,27%** des recettes de fonctionnement globales
 - Participations familles multi-accueils et crèche familiale : 106 911 €
 - Prestation de service unique (PSU) (CAF) : 207 243 €
- **Autres dépenses d'activités et services enfance jeunesse : 725 188 €**, soit **3,30%** des dépenses de fonctionnement globales

- Dépenses de fonctionnement, fournitures et prestations de services, dépenses de personnel jeunesse : 137 453 €
 - Dépenses d'investissement : 3 220 €
 - Subventions aux associations (dont centres sociaux et amicale laïque Couëron centre) : 584 515 €
- Autres recettes activités et services enfance jeunesse : 544 481 €, soit 2,21% des recettes de fonctionnement globales
- Participations usagers services jeunesse : 7 801 €
 - Contrat enfance jeunesse (CEJ) (CAF) : 536 680 €

1.2 La politique culturelle

Le compte administratif 2019 traduit parfaitement le soutien et la diversité des actions culturelles sur le territoire, contribuant ainsi à une dynamique culturelle forte en phase avec les orientations municipales et en complémentarité avec l'action métropolitaine.

L'accessibilité de l'offre culturelle au plus grand nombre constitue également un objectif majeur. En cela, la politique culturelle continue de s'appuyer sur le dispositif d'éducation artistique et culturelle touchant l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation.

Elle se traduit également dans le programme de rencontres et de partage autour de l'art, du spectacle vivant, et de la lecture publique, au sein du Théâtre Boris Vian ou de la Médiathèque Victor Jara, mais aussi par le biais d'événementiels festifs et fédérateurs, à l'instar de la manifestation « Débords de Loire » qui s'est tenue en mai 2019.

L'offre culturelle fait aussi la part belle à la découverte du territoire couëronnais, de son histoire, de son patrimoine et de sa diversité, à travers la mise à disposition et valorisation des archives de la Ville et de son offre d'Escapades ouvertes à tous, des novices aux plus avertis.

Le compte administratif fait part d'un montant de **1 658 481 €** (fonctionnement et investissement), intégrant les différents projets et actions culturelles réalisées, dépenses de personnel et charges générales dédiées à la politique culturelle, ainsi que le soutien aux associations culturelles, soit **7,06%** des dépenses de fonctionnement, et **3,52%** des dépenses d'investissement.

Les chiffres clés du compte administratif 2019 (fonctionnement et investissement) :

- Dépenses action culturelle transversale : **228 043 €** auxquels il convient d'ajouter **196 069 €** de subventions aux associations culturelles, en particulier l'école de musique.
- Dépenses lecture publique : **703 015 €**
- Dépenses spectacle vivant : **337 621 €**
- Dépenses patrimoine culturel : **193 734 €**
- Recettes services culturels (billetterie, subventions, fonds de concours,...) : **36 578 €**

1.3 La politique sportive

Couëron est une ville sportive, caractérisée par le nombre et la diversité des associations qui œuvrent dans ce domaine et rassemblent plus de 6000 licenciés. La ville a conforté en 2019 sa politique sportive par un accompagnement volontariste des différents partenaires associatifs, dans le soutien aux nombreuses

manifestations organisées sur le territoire, mais également au travers de l'entretien et de la modernisation des nombreuses infrastructures existantes indispensables à la pratique physique et sportive de tous les publics.

En 2019, le compte administratif fait part d'un montant de **2 100 371 €** (fonctionnement et investissement) au titre de la politique sportive, soit **7,77%** des dépenses de fonctionnement, et **12,88%** des dépenses d'équipement.

Les chiffres clés du compte administratif 2019 :

- Fonctionnement de la piscine municipale : **554 514 €**
- Fonctionnement des autres installations sportives (terrains et gymnases) : **1 041 087 €**
- Subventions aux associations sportives : **114 502 €**
- Travaux de réfection, de sécurisation et de maintenance des infrastructures sportives : **373 657 €**, dont 299 874 € au gymnase et complexe sportif Léo Lagrange (réfection sol sportif, maîtrise d'œuvre réhabilitation globale du gymnase, main courante stade,...)
- Renouvellement des matériels et mobiliers sportifs (investissement) : **16 612 €**
- Recettes services sportifs (régie piscine, mise à disposition des équipements sportifs, notamment auprès des collèges et lycées) : **98 229 €**

1.4 La politique de solidarité et de cohésion sociale

L'évolution permanente des services d'aide proposés par le CCAS, mais également le renforcement du partenariat avec les institutions et les associations à caractère social, demeure un axe fort d'une politique sociale qui s'inscrit pleinement dans les réalités et enjeux du territoire.

En 2019, l'action du CCAS conforte son rôle majeur d'acteur de proximité dans la mise en œuvre des missions confiées, par la consolidation des dispositifs existants, et par le développement d'actions spécifiques désormais recentrées sur l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Sur un plan financier, les résultats du compte administratif 2019 du CCAS adoptés en juin dernier par son Conseil d'administration pour un montant de 1 240 117 €, confirment une gestion rigoureuse du CCAS qui s'appuie sur une dynamique de ses recettes propres et sur une maîtrise de ses dépenses courantes et de ses charges de personnel. L'équilibre des comptes est assuré par une subvention de la Ville confortée à hauteur de 800 000 € l'année passée, et qui continue de représenter près de 2/3 des recettes globales du CCAS.

Enfin, la politique de solidarité et de cohésion sociale s'illustre dans le compte administratif 2019 par la participation de la Ville au projet de réalisation d'un village seniors sur le quartier de la Métairie (448 594 €, dont 179 438 ont été versés en 2019 au bailleur Habitat44), qui constitue une opération structurante pour le territoire, au terme d'une démarche de concertation approfondie avec les différents acteurs locaux.

Le compte administratif 2019 retrace ainsi un montant de 1 073 750 € au titre de la politique de solidarité et de cohésion sociale, soit 4,03% des dépenses de fonctionnement, et 6,18% des dépenses d'investissement totales.

Les chiffres clés du compte administratif 2019 (budget ville) :

- Subvention de la ville au CCAS : **800 000 €**
- Participation de la ville au projet de réalisation du village seniors sur le quartier de la Métairie : **179 438 €** (part 2019).
- Autres dépenses de fonctionnement et d'équipement au titre de la politique de solidarité et cohésion sociale : **94 312 €**

1.5 La politique de relation aux usagers

Avec près de 20 000 personnes accueillies chaque année dans les services de la collectivité, la Ville porte une attention particulière à la qualité d'accueil des usagers, à l'accessibilité des différents services publics proposés, et plus globalement au traitement des demandes de proximité, qu'elles relèvent de compétences communales ou métropolitaines.

Le compte administratif 2019 traduit cette volonté d'inscrire l'usager au cœur d'une politique qui n'a de cesse d'évoluer en lien avec l'évolution des pratiques et la modernisation des outils numériques mis à disposition (espace e-dem@rches, refonte du site internet, billetterie en ligne,...).

En 2019, le montant consacré au titre de la politique de relation aux usagers s'établit à **544 275 €**, soit 1,59% des dépenses de fonctionnement, et 6,40% des dépenses d'investissement globales.

Les chiffres clés du compte administratif 2019 :

- Dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté : **350 214 €**
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux (Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP), maîtrise d'œuvre et honoraires techniques avant travaux) : **19 695 €**
- Travaux de sécurisation et de réaménagement de services (bâtiment la Fonderie, Hôtel de Ville,...) et salles municipales (salle polyvalente Erdurière, Estuaire,...) mis à disposition des usagers : **174 367 €**

1.6 La politique de soutien aux associations et aux initiatives locales

Avec 150 associations actives, soit près de 10 000 adhérents, la vitalité associative de la commune constitue une singularité que la municipalité continue de promouvoir et de soutenir fortement sur un plan financier.

En 2019, c'est ainsi 119 structures qui ont bénéficié de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles pour un montant total de 1 094 782 € (+0,40%).

Pour autant la politique de soutien aux initiatives locales ne saurait se résumer aux seules subventions financières allouées. La création, au cours de l'année 2019 d'un service municipal dédié aux associations illustre le souhait de la ville d'accompagner et fédérer au mieux les initiatives locales et d'accroître la visibilité des nombreuses actions menées sur le territoire. En cela l'accompagnement humain et logistique est bien souvent tout aussi primordial, en témoigne le soutien de la Ville aux nombreuses manifestations événementielles associatives.

De la même manière, à l'issue de la 1^{ère} édition de l'appel à initiatives citoyennes, la Ville a soutenu en 2019 les deux projets lauréats retenus (collectif Idées Vertes pour l'organisation d'un Festival des Idées vertes, et les Animés de la Bazilière dans le cadre d'un projet de fleurissement participatif), qui constituent autant d'initiatives durables, novatrices et reproductibles sur le territoire.

Les chiffres clés du compte administratif 2019 :

- Montant total des subventions 2019 versés aux associations : **1 094 782 €**
- Autres dépenses de fonctionnement liées à la vie associative et aux initiatives locales : **691 826 €**
- Autres travaux et dépenses d'équipement liées à la vie associative et aux initiatives locales : **100 461 €**

1.7 La politique d'aménagement du territoire et cadre de vie

L'évolution démographique constatée ces dernières années témoigne d'une commune accueillante et attractive, qui s'appuie sur les richesses naturelles de son territoire, mais également sur les engagements de la ville et de la Métropole, dont les interventions complémentaires sur leurs compétences respectives, participent à la qualité de vie des Couëronnais, dans le respect d'une identité de territoire à laquelle ils sont particulièrement attachés.

Le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM), qui constitue depuis son adoption en avril 2019 le document de référence en matière d'urbanisme et de planification urbaine, est la traduction d'une approche renouvelée en matière d'organisation du territoire, et de prescriptions liées à la préservation de l'environnement.

La consolidation du cadre de vie va également de pair avec une ville apaisée. Le compte administratif 2019 intègre ainsi la poursuite des actions de prévention des risques et de protection de la population, qui constitue la traduction concrète d'une politique de sécurité et de tranquillité publique soucieuse du bien vivre ensemble sur le territoire. La création du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en décembre 2019 constitue ainsi une étape importante puisqu'elle définit un cadre de concertation et d'action pour les différentes structures intervenant sur le territoire en la matière.

Au total, les réalisations budgétaires relatives à l'aménagement du territoire et au cadre de vie représentent un montant de **2 892 319 €**, soit **11,32%** des dépenses de fonctionnement, et **13,22%** des dépenses d'investissement globales.

Les chiffres clés du compte administratif 2019 (fonctionnement et investissement) :

- Dépenses espaces verts et naturels : **1 626 012 €**
- Dépenses et contributions aménagement urbain et action foncière : **826 948 €**
- Dépenses prévention et tranquillité publique : **439 359 €**

1.8 La gestion des ressources internes

La mise en œuvre des politiques publiques ci-dessus s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont d'optimiser le fonctionnement et les ressources financières, humaines et patrimoniales de la collectivité, et ceci afin de concilier au mieux la qualité, le coût, et les conditions de travail dans une vision prospective et durable.

Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, les ressources humaines, les systèmes d'information, les moyens généraux.

Notamment, la Ville a poursuivi en 2019 la mise en œuvre d'un programme d'entretien et de rénovation de ses bâtiments, visant à améliorer la maîtrise des consommations énergétiques, la conformité réglementaire et la sécurité des bâtiments, ainsi que l'amélioration des conditions d'usage des équipements municipaux.

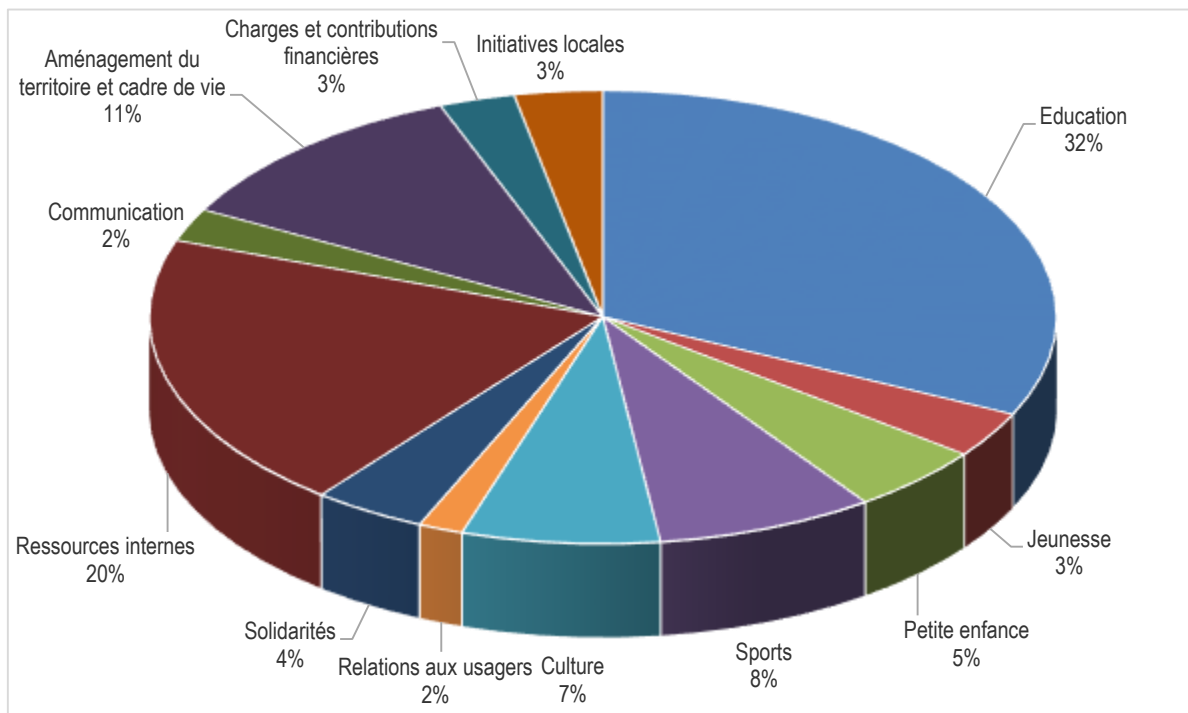
De la même manière, la mise en œuvre des politiques publiques ci-dessus ne saurait se faire sans un système d'information maîtrisé et performant, qui constitue un enjeu stratégique dans l'optimisation des processus de travail en interne, la maîtrise de l'information et dans le développement des services aux usagers.

Au total, la gestion des ressources internes a mobilisé un montant de **4 771 036 €** au compte administratif 2019, soit **20,72%** des dépenses de fonctionnement, et **13,40%** des dépenses d'investissement totales.

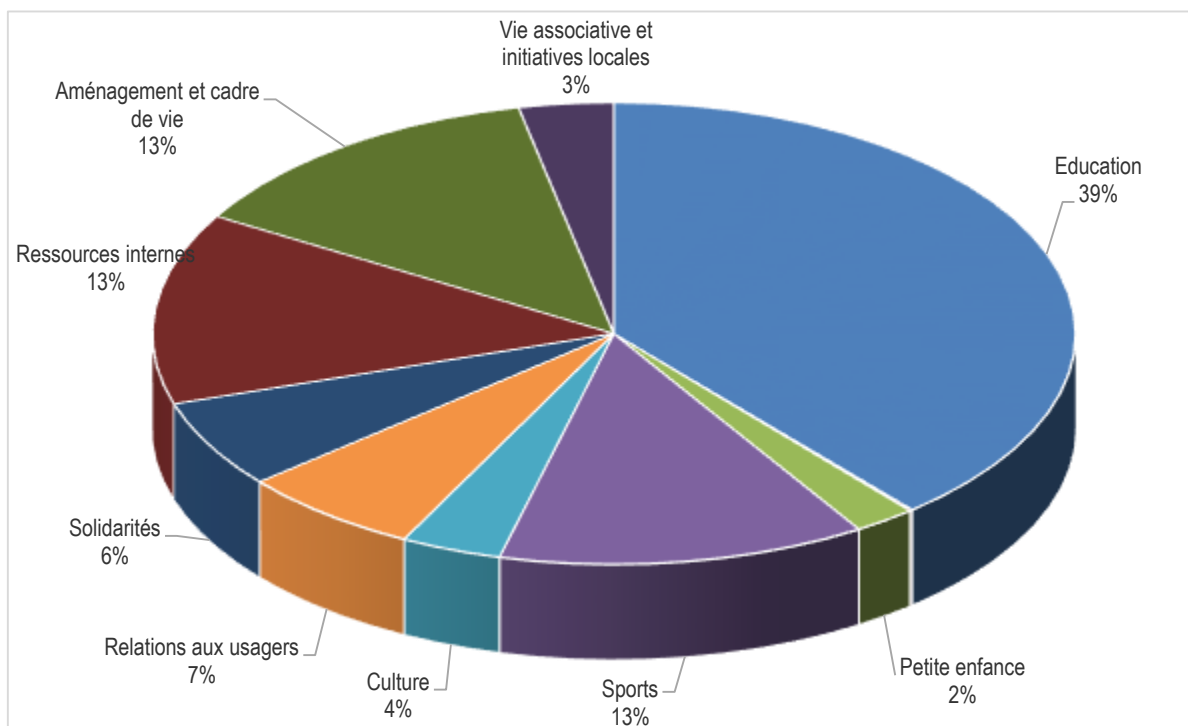
Les chiffres clés du compte administratif 2019 :

- Dépenses liées au système d'information (fonctionnement et investissement) : **664 733 €**
- Dépenses liées au patrimoine bâti (entretien, maintenance, conformité réglementaire et sécurité (fonctionnement/investissement, hors dépenses ventilées par politique publique ci-dessus) : **1 073 660 €**
- Dépenses liées aux moyens généraux (entretien ménager, garage, achats et approvisionnement, courrier/reprographie) (fonctionnement et investissement) : **1 006 059 €**
- Autres fonctions supports (RH, finances/commande publique,...) : **2 026 584 €**

Graphique 1 : Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques



Graphique 2 : Déclinaison des dépenses d'équipement par politiques publiques



2. Présentation des équilibres financiers de l'exercice 2019

Cette deuxième partie du rapport a pour objectif de présenter les principaux ratios permettant d'apprécier la santé financière de la collectivité, et de détailler par chapitre budgétaire les évolutions et taux de réalisation constatés, en fonctionnement et en investissement, sur une échelle pluriannuelle.

2.1 Evolution des équilibres financiers

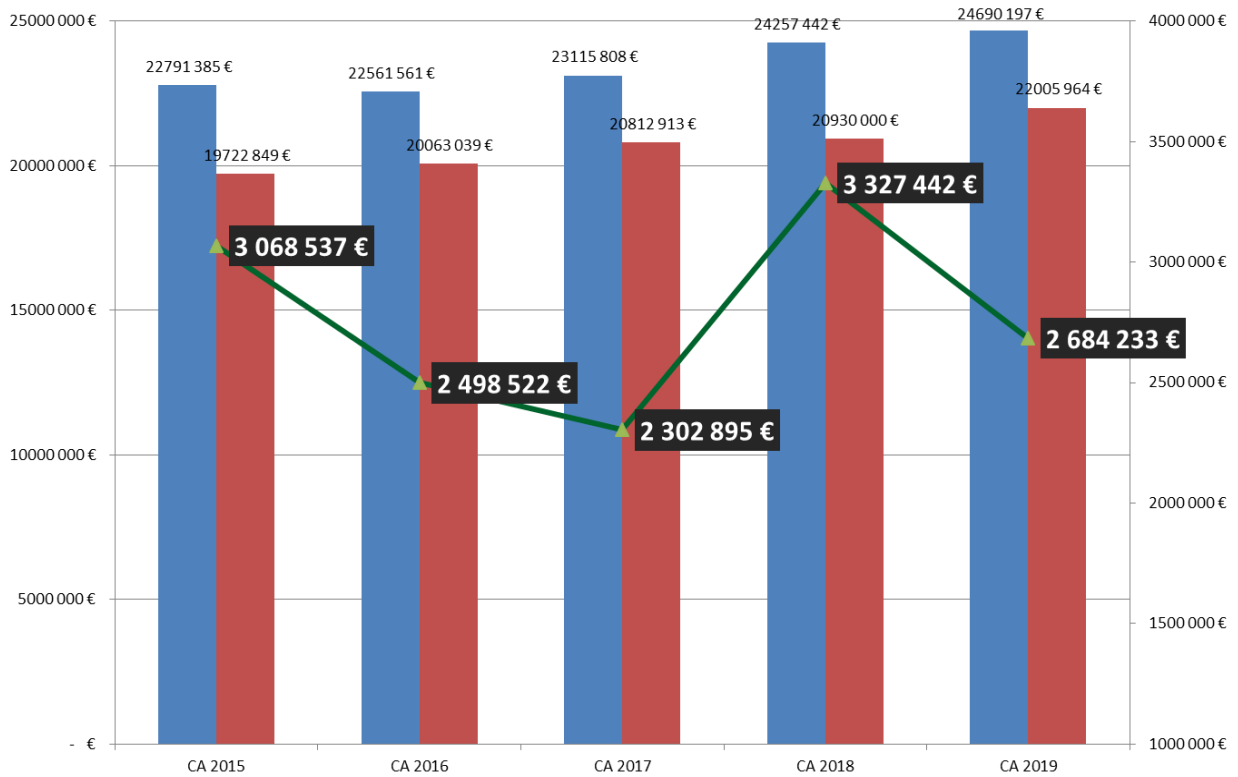
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes courantes de fonctionnement	22 740 240,98	22 440 777,11	22 940 406,42	23 980 913,26	24 504 744,76
Dépenses courantes de fonctionnement	19 319 730,41	19 666 539,57	20 503 278,91	20 630 526,00	21 713 978,72
Épargne de gestion courante	3 420 510,57	2 774 237,54	2 437 125,51	3 350 387,26	2 790 766,04
Charges financières	364 643,49	315 149,71	284 866,98	274 643,92	247 643,92
Produits financiers	0,00	23 410,38	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	38 474,80	81 349,72	24 767,24	24 844,63	31 089,56
Produits exceptionnels	51 143,93	97 373,90	175 403,10	276 528,79	185 452,42
Provisions					13 000,00
Épargne brute	3 068 536,21	2 498 522,39	2 302 896,39	3 327 427,50	2 684 233,65
Capital de la dette	705 523,38	715 150,82	743 448,01	903 302,31	947 235,43
Épargne nette	2 363 012,83	1 783 371,57	1 559 448,38	2 424 125,19	1 736 998,22
Capital restant du	7 654 219,75	6 939 068,93	8 930 706,47	8 027 404,16	7 080 169,33
Capacité de désendettement (en années)	2,49	2,78	3,88	2,41	2,64
Taux d'épargne brute	13,46%	11,07%	9,96%	13,72	10,87

L'exercice 2019 se caractérise par une **progression relativement soutenue des dépenses** réelles de fonctionnement (+5,14%) entre 2018 et 2019. Cette croissance marque une rupture avec les exercices précédents, et en particulier avec l'exercice 2018 qui connaissait la progression la plus faible du mandat (+0,56%). Cette augmentation 2019 résulte d'un net rebond des charges à caractère général (+6,52%) mais aussi d'une progression marquée des charges de personnel (+3,94%, hors transfert des personnels liées à la compétence petite enfance). L'intégration de la compétence petite enfance au 1^{er} janvier 2019 a d'ailleurs eu pour conséquence une modification de la structure des dépenses de la Ville, se traduisant par le transfert en charges de personnel, d'une partie des dépenses figurant auparavant en subvention au CCAS. Ce changement de périmètre rend ainsi difficile les comparaisons brutes des différents postes budgétaires.

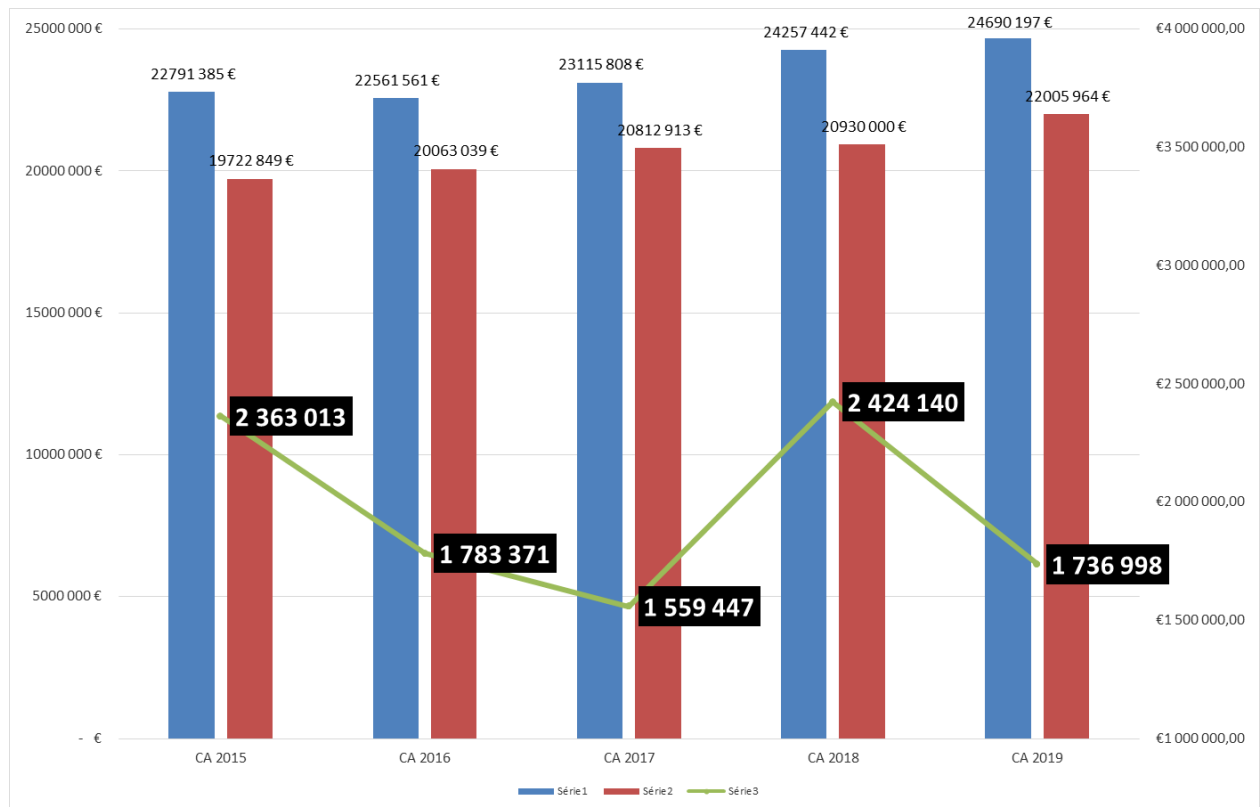
A contrario, le compte administratif se traduit par une progression plutôt contenue des recettes de fonctionnement (+1,78%). Ce constat est toutefois à tempérer, l'exercice 2018 comportant plusieurs recettes conjoncturelles « exceptionnelles » qui ne se sont pas renouvelées en 2019. S'agissant des seules recettes courantes (hors recettes exceptionnelles), la progression est de +2,18%, à la faveur d'une croissance fiscale persistante, et d'une dynamique renouvelée des autres produits de gestion courante (recettes CAF, remboursements sur rémunération du personnel, recettes régie scolaire,...).

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'**épargne brute** (graphique n°3 ci-dessous). Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

Graphique 3 : évolution de l'épargne brute



Graphique 4 : évolution de l'épargne nette



Compte tenu des éléments ci-dessus, l'exercice 2019 se caractérise par un « effet ciseau » (progression des dépenses supérieures à la progression des recettes), contre-coup logique et anticipé d'un exercice 2018 exceptionnel, qui avait permis une reconsolidation importante des capacités d'épargne de la collectivité. Depuis le début du mandat, les montants d'épargne connaissent des variations annuelles assez fortes, mais pris globalement, ceux-ci sont parfaitement préservés sur l'ensemble de la période. Le niveau 2019 (2,68 millions d'euros), malgré sa dégradation, est d'ailleurs relativement proche des niveaux de fin de mandat précédent, confirmant ainsi la bonne santé financière de la collectivité.

Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement est égal à **10,87%** en 2019, ce qui reste supérieur au seuil plancher critique fixé à 8%.

2.2 La section de fonctionnement

Les comparaisons 2018/2019 explicitées ci-dessous doivent être étudiées avec beaucoup de prudence. Le compte administratif ne représente qu'une image des comptes arrêtés au 31 décembre qui se fige sur des périmètres de dépenses et de recettes parfois non constants, dans certains cas, d'une année sur l'autre. C'est d'autant plus vrai en 2019 en raison du transfert au 1^{er} janvier 2019 de la compétence petite enfance du CCAS à la Ville. Les taux de croissance annuels moyens par chapitre sur la période 2015-2019 sont ainsi plus révélateurs des tendances d'évolution qui caractérisent les comptes de la ville.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2018	2019	Différence	Variation
011 - charges à caractère général	4 131 827,46 €	4 401 256,30 €	269 428,84 €	6,52%
012 - charges de personnel	13 317 067,63 €	14 707 473,90 €	1 390 406,27 €	10,44%
014 - atténuations de produits	232 386,91 €	260 692,68 €	28 305,77 €	12,18%
65 - autres charges de gestion courante	2 949 244,00 €	2 344 555,84 €	- 604 688,16 €	-20,50%
66 - charges financières	274 643,92 €	247 895,25 €	- 26 748,67 €	-3,59%
67 – charges exceptionnelles	24 844,63 €	31 089,56 €	6 244,93 €	0,31%
68 – Provisions	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	
TOTAL	20 930 014,55	22 005 963,53 €	1 075 948,98 €	5,14%

Le total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 22 005 963,53 € contre 20 930 014,55 € en 2018, soit une progression relativement forte de 5,14%.

2.2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le rebond de ce chapitre budgétaire en 2019 (**+6,52%**), après deux années de stabilisation, est cohérent avec les inscriptions budgétaires initiales, dont la dynamique rehaussée s'expliquait notamment par la volonté d'intégrer des dépenses contraintes liées à :

- A la hausse des prix (inflation) sur les fournitures et prestations de services contractualisées par la Ville : coûts de l'énergie (gaz/électricité), maintenances contractuelles,...

- A l'évolution démographique de la commune, qui se traduit notamment par une augmentation des effectifs scolaires, et un recours accru aux prestations de services proposées (restauration, activités péri-éducatives,...), avec un groupe scolaire complémentaire (Jean Zay) en année pleine.

Les principaux postes de dépenses restent toutefois globalement les mêmes que les années passées :

- dépenses liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH : 986 459,55 €
- entretien et maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de services) : 843 249,91 €
- dépenses de fluides/énergie (eau, électricité, gaz,...) : 828 218,10 €
- entretien et maintenance des espaces publics (espaces verts et naturels, terrains de sports,...) : 354 045,63
- dépenses liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la Ville : 353 585,78 €
- dépenses liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : 242 424,28 €

A titre indicatif, les charges à caractère général représentent **20,00%** des dépenses, une part en légère progression dans le budget par rapport à l'exercice 2018 (19,74%). Le taux de réalisation budgétaire de ce chapitre est de 90,40%.

Evolution des charges à caractère général sur la période 2015-2019 :

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Taux de croissance annuel moyen 2015-2019
3 872 212,90 €	3 880 166,70	4 129 132,74	4 131 827,46 €	4 401 256,30 €	3,25%

2.2.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent un montant de **14 707 473,90 €** en 2019 contre 13 317 067,63 € en 2018.

Ce poste de dépenses représente 66,83% des dépenses totales, une part en relative augmentation dans le budget par rapport à 2018 (63,63%). Le taux de réalisation de ce chapitre budgétaire s'élève à 98,94%.

La forte progression de la masse salariale par rapport à 2018 (+10,44%) s'explique principalement par l'intégration au budget de la ville des effectifs « petite enfance » suite au transfert de la compétence du CCAS vers la Ville, représentant à elle seule près des 2/3 de l'augmentation.

Pour le reste, à périmètre constant, la progression de la masse salariale en 2019 se situe dans la frange haute des progressions constatées depuis le début du mandat (+3,94%) et s'explique principalement par les éléments suivants :

- 1) La création de 10 équivalents temps plein dont 7 permanents, principalement pour le fonctionnement du nouveau groupe scolaire Jean Zay.
- 2) La poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP, régime indemnitaire lié aux fonctions, sujets, expertise et de l'engagement professionnel) : + 130 000 €
- 3) La mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières, et rémunérations (PPCR) procédant à un reclassement indiciaire des agents
- 4) La promotion sociale des agents (23 avancements de grades représentant 8 050 € et 89 avancements d'échelon)

Cette hausse reste cependant pondérée par une sous-réalisation de 140 000 € liée aux vacances de poste et par une augmentation des jours de grève représentant une sous-réalisation de 40 000 €.

Le coût moyen d'un ETP est évalué à 38 021 € soit une augmentation de 1% par rapport à 2018.

Evolution des dépenses de personnel sur la période 2015-2019 :

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Taux de croissance annuel moyen 2015-2019
12 256 500,85 €	12 630 846,60 €	13 098 182,02	13 317 067,63	14 707 473,90 €	2,85%

2.2.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits sont en relative augmentation entre 2018 et 2019 (260 692,68 € en 2019 contre 237 108,14 € en 2018) en raison de l'augmentation du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (+30 910,77 €) et ceci malgré le léger fléchissement de la contribution obligatoire au FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal, - 3 093 €).

2.2.1.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à **2 344 555,84 € en 2019** contre 2 949 244 € en 2018, soit une baisse conséquente de 20,50%. Cette baisse est la traduction du transfert des personnels « petite enfance » du budget du CCAS sur celui de la Ville, entraînant mécaniquement une baisse de la subvention versée au CCAS.

En effet, comme indiqué dans la première partie du rapport, la subvention au CCAS s'est élevée à 800 000 € en 2019, contre 1 400 000 € en 2018. Cette subvention, qui continue malgré tout de représenter les 2/3 du budget du CCAS, a été mobilisée intégralement, permettant au CCAS de clôturer son exercice, avec un résultat légèrement excédentaire.

Les subventions aux associations sont globalement stables, et s'établissent à 1 066 967,80 € (hors subventions exceptionnelles). Le léger différentiel est lié aux modalités d'application des conventions ou engagements avec les associations concernées.

Les autres charges de gestion courante correspondent enfin à la contribution au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (234 975,11 €), ainsi qu'aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (191 747,37 €).

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 96,88%. Les charges de gestion courante ne représentent plus que 10,65% des dépenses globales de fonctionnement, contre 14,09% en 2018.

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2015-2019 :

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Taux de croissance annuel moyen 2015-2019
3 166 333,66 €	3 098 583,27 €	3 038 853,01	2 949 244,00	2 344 555,84	-7,24%

2.2.1.5 Les charges financières (chapitre 66)

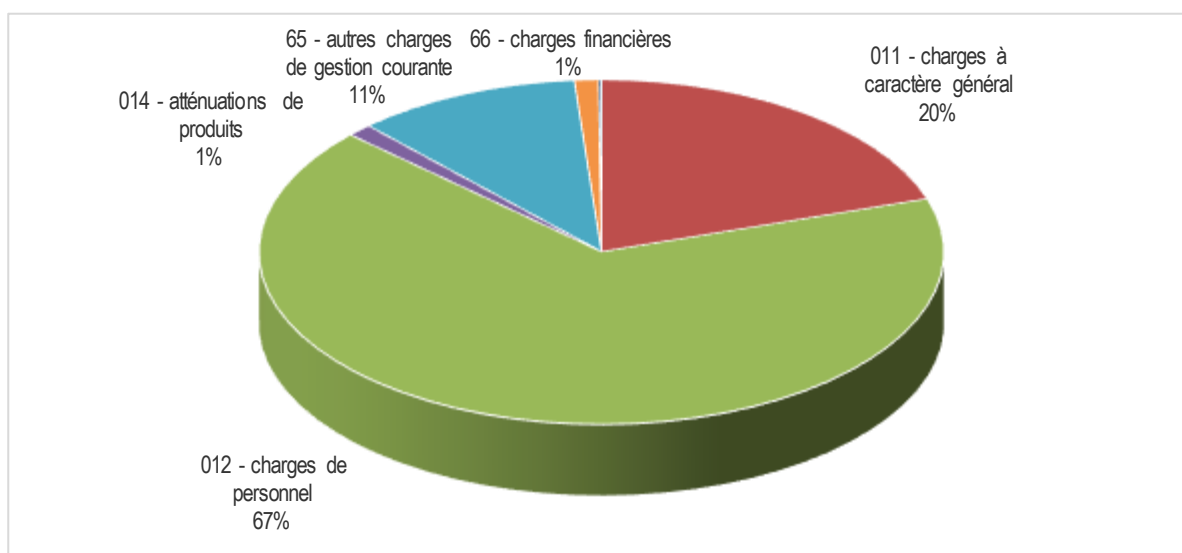
Les charges financières regroupent les intérêts des emprunts contractés par la Ville. La baisse de 9,74% s'explique par les conditions de contractualisation particulièrement avantageuses de l'emprunt mobilisé en 2018 (taux de 1,2% sur 15 ans), dont les intérêts nouveaux ne viennent pas compenser la baisse des intérêts des anciens emprunts vieillissants, et sur lesquels les échéances comportent désormais majoritairement du remboursement en capital de la dette.

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 97,21%, et les charges financières représentent 1,24% des dépenses globales de fonctionnement, ce qui est de plus en plus marginal.

2.2.1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles sont en légère augmentation entre 2018 et 2019 (31 089,56 € en 2019, contre 24 844,63 € en 2017). Elles correspondent essentiellement aux subventions exceptionnelles accordées aux associations sur des projets/actions ponctuelles.

Graphique 5 : répartition des dépenses réelles de fonctionnement



2.2.2 Les recettes

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	2018	2019	Différence	Variation
013 - atténuation de charges	237 713,02 €	336 955,02 €	99 242,00 €	41,75%
70 - produits des services et du domaine	1 787 565,01	1 668 008,02 €	-119 556,99 €	- 6,69%
73 - impôts et taxes	17 522 459,81	17 894 559,17 €	372 099,36 €	2,12%
74 - dotations, subventions et participations	4 190 204,69	4 370 859,96 €	180 655,27 €	4,31%
75 - autres produits de gestion courante	242 970,73 €	234 362,59	- 8 608,14 €	- 3,54%
76 - produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
77 - produits exceptionnels	276 528,79 €	185 452,42 €	- 91 076,37 €	- 32,94%
TOTAL	24 257 442,05 €	24 690 197,18	432 755,13 €	1,78%

Le montant total des recettes réelles de l'exercice 2019 est de 24 690 197,18 € contre 24 257 442,05 € en 2018, soit une augmentation de 432 755,13 € (+1,78%).

2.2.2.1 Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre budgétaire comprend les remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement de l'assurance du risque statutaire). Ces recettes sont fonction des délais de traitement des dossiers de personnel dans le cadre d'une qualification en congé longue maladie, ou congé longue durée. Les procédures en cours ont permis de récupérer un montant de 336 955,02 €, un montant en net progression par rapport aux années passées, qui est toutefois, en raison des délais, à décorrélérer des indicateurs d'absentéisme de la collectivité.

Ce chapitre budgétaire représente 1,36% dans les recettes de fonctionnement globales.

2.2.2.2 Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70)

Ce chapitre budgétaire regroupe l'ensemble des recettes perçues en contrepartie d'un service rendu à la population (restauration, périscolaire, activités sportives et de loisirs, jeunesse, spectacle vivant,...). A compter du 1^{er} janvier 2019, sont intégrées les recettes issues de l'accueil petite enfance dans les deux multi accueils de la ville, ainsi qu'à la crèche familiale.

Afin d'expliquer le différentiel 2018/2019 à la baisse, il y a lieu de rappeler que le budget 2018 procédait à un ajustement technique sur l'année civile de l'encaissement des produits de restauration scolaire et d'activités péri-éducatives, jusqu'alors comptabilisés d'octobre à octobre. Pour répondre aux objectifs de rattachement comptable des charges et produits sur l'année civile, le compte administratif avait ainsi comptabilisé 14 mois d'encaissement de ces recettes en 2018, ce qui mécaniquement a amplifié la dynamique déjà constatée par ailleurs. L'exercice 2019 se réinscrit dans un schéma d'encaissement sur 12 mois, ce qui explique un montant de recettes en baisse, alors même que le recours aux services en question continue de connaître une forte augmentation.

A périmètre constant (sur 12 mois), l'augmentation est d'environ +3,28%, l'augmentation accrue de la fréquentation permettant de compenser un léger fléchissement de l'augmentation du quotient familial moyen, la non augmentation des tarifs scolaires en 2019, ainsi que quelques jours de grève impactant le montant des recettes perçues.

Cette donnée est d'autant plus importante que les recettes péri-éducatives et de restauration représentent 82,54% des recettes de ce chapitre budgétaire, pour un montant global 2019 de 1 376 906,51 €.

Au final, ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Les recettes familles des services de restauration collective : **901 641,75 €**
- Les recettes familles des services liés à l'activité péri-éducative : **475 264,76 €**
- Les recettes familles liées à l'accueil dans les structures petite enfance: **106 911,26 €**
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **39 464,80 €**
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **29 475 €**
- Les produits liés à la valorisation de la mise à disposition de personnel (COS local, associations sportives, budget annexe pompes funèbres) : **26 047,91 €**
- Les produits liés au spectacle vivant : **12 376,40 €**

Le taux de réalisation du budget pour ce chapitre budgétaire est de **100,06%**. Les produits des services et du domaine représentent 6,76% des recettes globales de fonctionnement, une part en légère contraction par rapport à 2018 (7,37%).

2.2.2.3 Les impôts et taxes

Les impôts et taxes (chapitre 73) regroupent l'ensemble des impôts perçus par la commune et les compensations d'impôts versées par Nantes Métropole. Le montant comptabilisé sur ce chapitre est de **17 894 559,17 € en 2019** contre 17 522 459,81 € en 2018 soit une augmentation de **2,12%**.

S'agissant des impôts locaux (taxe d'habitation (TH) et taxes foncières (TF)), l'exercice 2019 est caractérisé par une dynamique fiscale **qui reste relativement importante** pour la troisième année consécutive. Comme en 2018, dans un contexte de non augmentation des taux d'imposition, la progression est due à la seule dynamique des bases fiscales, dont la croissance annuelle réelle constatée s'élève finalement à **+4,36% entre 2018 et 2019**.

Ce taux est inférieur à l'année passée (+4,95% entre 2017 et 2018), et se trouve « boosté » par la revalorisation cadastrale légale (loi de finances) qui s'établit à +2,2% en 2019, contre seulement 1,24% en 2018. C'est donc une moindre dynamique de l'assiette « physique » qui est à constater (+2,16% en 2019 contre +3,71% en 2018), et qui résulte d'une augmentation moindre du nombre de locaux et dépendances soumis à l'imposition : +469 nouveaux locaux entre 2018 et 2019 (contre +613 nouveaux locaux entre 2017 et 2018), soit un total de 11 501 biens taxés.

Malgré tout, au compte administratif, cela se traduit par un produit fiscal complémentaire de **+ 509 917 €, pour un montant global taxes d'habitation et foncières de 12 198 742 €** (49,41% des recettes totales de fonctionnement).

Cette croissance se décline de la manière suivante :

+5,02% sur la taxe d'habitation (contre +5,33% entre 2017/2018), dont 2,2% de revalorisation cadastrale légale
+3,65% sur la taxe foncière (contre +4,54% entre 2016/2017), dont 2,2% de revalorisation cadastrale légale

La valeur locative moyenne passe de 3 625 € à 3 704 €.

PRODUITS		Produits 2018	Produit 2019	Evolution
	Taxe d'habitation	6 098 249 €	6 404 214 €	+5,02%
	Taxe foncière bâti et non bâti	5 590 576 €	5 794 528 €	+3,65%
	Totaux	11 688 825 €	12 198 742 €	+4,36%

EFFETS 2019		Effet bases	Effet taux	Somme
	Taxe d'habitation	+ 305 965 €	- €	+ 305 965 €
	Taxe foncière bâti et non bâti	+ 203 952 €	- €	+ 203 952 €
	Totaux	+ 509 917 €	- €	+ 509 917 €

Il est à noter que la part 2019 dégrèvée pour la taxe d'habitation (c'est-à-dire prise en charge par l'Etat, en lieu et place du contribuable, suite à la décision d'exonération progressive (en 3 ans) de la TH décidée par l'Etat pour environ 80% des contribuables) s'élève à 3 279 401 €, soit plus de la moitié (51,48%) du produit global de la TH. Cette part devrait s'élever à 81% en 2020 à Couëron.

Les autres taxes ont fait l'objet de réalisations à hauteur de **1 537 449,06 €**. Elles comportent notamment :

- **Les droits de mutation : 842 780,56 €** Le compte administratif 2019 marque une rupture dans la dynamique des droits de mutation (- 173 767,71 €, soit -17,09%). Après avoir quasi doublé en 4 ans, ils semblent avoir atteint un pic en 2018. Le fléchissement constaté en 2019 les ramène à un niveau proche de 2017, qui dans tous les cas reste largement supérieur aux montants de début de mandat.
- **La taxe sur l'électricité : 382 136,80 €.** L'augmentation de cette taxe est relativement faible par rapport à 2018 (+1,07%), et traduit une relative stabilisation du volume d'électricité distribué par les opérateurs sur le territoire communal, dans un contexte de non augmentation du tarif appliqué.
- **La taxe sur les déchets : 108 128,90 €.** Cette recette est assise sur le tonnage de déchets déclaré par l'usine Arc en Ciel. Son montant est en diminution par rapport à 2018 (- 7 841 €, soit - 6,76%).
- **La taxe sur la publicité extérieure : 103 035,20 :** Pour la 2^{ème} année consécutive, cette taxe repart à la hausse en 2019 (+10,83%). Sur une échelle pluriannuelle, malgré les variations annuelles plus ou moins importantes, on peut toutefois considérer le volume et la surface d'enseignes publicitaires taxées comme relativement stable sur le territoire.
- **La taxe sur les pylônes électriques : 75 268,00 €.** Ce montant est en légère augmentation (soit +2,53%) par rapport à 2018.

Les reversements de Nantes Métropole

Les participations de Nantes Métropole se traduisent par deux dispositifs dont les modalités ont été définies dans le cadre du pacte financier métropolitain approuvé en décembre 2014 :

- **L'attribution de compensation (AC) : 3 147 356,11 €.** Le montant est contractuellement figé, il est ainsi strictement identique au montant des années précédentes, seul un nouveau transfert de compétences/charges étant susceptible de modifier ce montant.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 989 708 €.** Ce montant est recalculé chaque année au regard des critères d'effort fiscal, d'insuffisance de potentiel fiscal, et d'insuffisance de revenu moyen par habitant. Les montants reversés aux communes sont par ailleurs indexés sur l'évolution annuelle des produits fiscaux métropolitains, ainsi que des dotations et autres allocations perçues par Nantes Métropole. Compte tenu de ces éléments, la DSC est en hausse de 27 649 €, soit une progression de 2,87% par rapport à 2018.

Au final, le taux de réalisation du budget pour ce chapitre (impôts et taxes) est de **101,77%**. Ce chapitre représente **72,47%** des recettes globales de fonctionnement.

2.2.2.4 Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations regroupent les dotations et les compensations versées principalement par l'État, mais aussi par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse et des prestations de service ordinaire (PSO) et prestations de service unique (PSU).

Elles s'élèvent à **4 370 859,96 € en 2019** contre 4 190 204,69 € en 2018, soit une augmentation de **4,31%**.

- **Les dotations de l'Etat**

Pour la deuxième année consécutive, l'exercice 2019 est caractérisé par la quasi-stabilisation des dotations de l'Etat, dont les diminutions constatées en 2018 (-1,16%) et 2019 (-0,71%) sont sans commune mesure avec les baisses des années antérieures.

Evolution des principales dotations de l'Etat

Libellé	CA 2018	CA 2019	Différence	variation
Dotation Globale de Fonctionnement	2 618 206,00	2 584 844,00	- 33 362,00	- 1,27%
Dotation Nationale de Péréquation	64 544,00	58 090,00	- 6 454,00	-10,00%
Allocations compensatrices	395 324,00	413 418,00	18 094,00	1,29%
	3 078 074,00	3 056 352,00	-21 722,00	-0,71%

La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste le principal dispositif de participation de l'Etat au budget communal. Au regard du potentiel fiscal de la commune, son montant continue de baisser en raison d'un écrêtement venant abonder les dispositifs de péréquation (dotation de solidarité rurale (DSR) dotation de solidarité urbaine (DSU)), dont la ville ne bénéficie pas ou plus. Cet écrêtement n'est que partiellement compensé par un « effet » gain de population qui vient toutefois amortir la baisse finale.

○ Les participations de la CAF

Les recettes issues du partenariat consolidé avec la CAF se maintiennent à un niveau élevé en 2019. Elles sont toujours issues des deux dispositifs contractualisés ci-dessous, à laquelle s'ajoute désormais la prestation de service unique (PSU) depuis le transfert au 1^{er} janvier 2019 de la compétence petite enfance vers la Ville :

- Contrat enfance jeunesse (CEJ) : 536 680,23 €
- Prestation de service ordinaire (PSO) pour les activités périscolaires et ALSH : 412 320,71 €
- Prestation de service unique (PSU) pour les établissements d'accueil de jeunes enfants : 207 242,61 €

Au final, les dotations et participations représentent 17,70% des recettes globales de fonctionnement, dont 12,37% pour les dotations de l'Etat, une part qui continue ainsi de se contracter, même si le rythme de la diminution se ralentit.

2.2.2.5 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

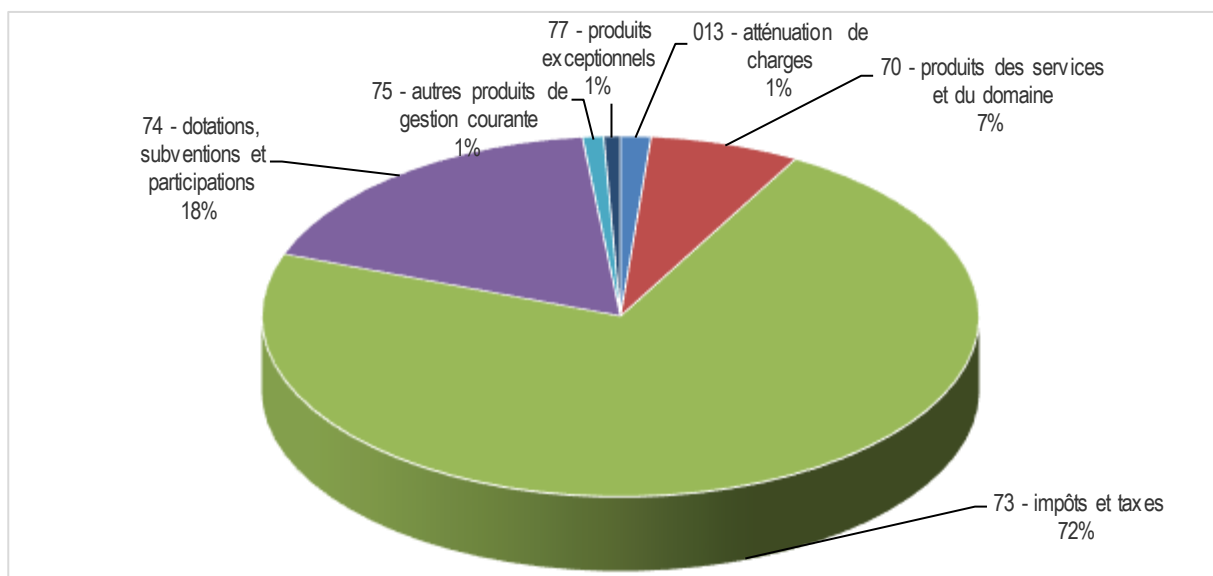
Les autres produits de gestion courante sont plus marginaux (moins de 1%) et se déclinent principalement de la manière suivante :

- Locations de salles communales : 29 276,00 €
- Loyers des biens immobiliers mis en location : 146 321,76 €
- Mise à disposition des équipements sportifs (lycée, collège,...) : 58 764,13 €

2.2.2.6 Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont, par nature, très fluctuants d'une année sur l'autre. Le montant 2019 (185 452,42 €) est très largement impacté par le remboursement obtenu dans le cadre du protocole transactionnel conclu pour la reprise du sol sportif du gymnase Léo Lagrange (160 719 €). Pour le reste, ces recettes proviennent de divers remboursements (assurances, dégrèvement fiscaux,...) ou régularisations d'écritures comptables (encaissement d'avoirs, annulations de mandats antérieurs,...)

Graphique 6 : répartition des recettes réelles de fonctionnement



2.2.1 Le résultat de fonctionnement

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2018	CA 2019	Différence	Variation
Produits de gestion	23 980 913,26 €	24 504 744,76 €	523 831,50 €	2,18%
Charges de gestion	20 630 526,00 €	21 713 978,72 €	1 083 452,72 €	5,25%
Excédent brut de fonctionnement	3 350 387,26 €	2 790 766,04 €	- 559 621,22 €	-16,70%
Résultat financier	-274 643,92 €	- 247 895,25 €	26 748,67 €	-9,74%
Résultat exceptionnel (dont provisions)	251 684,16 €	141 362,86 €	- 110 321,30 €	-43,83%
Solde d'opérations d'ordre	-711 063,30 €	- 697 731,39 €	13 331,91 €	-1,87%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 616 364,20 €	1 986 502,26 €	-629 861,94 €	-24,07%

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice **s'élève à 1 986 502,26 €**.

Comme il est indiqué ci-dessus, après le redressement significatif des comptes en 2018, le compte administratif 2019 constate une dégradation globale des indicateurs de gestion, qui est la résultante d'une dynamique rehaussée des dépenses aussi importante que celle des recettes pour l'année passée. L'assise financière constituée par les efforts de gestion opérés depuis le début du mandat, permet d'absorber cette dégradation sans mettre en difficulté la collectivité sur un plan financier. Les équilibres et les marges de manœuvres permettent d'envisager la mise en œuvre des projets municipaux, et notamment du programme d'investissement sur le nouveau mandat, dans un cadre financier sain et préservé pour l'avenir.

Résultats de fonctionnement 2015-2019

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
2 093 046,85 €	1 517 196,02 €	1 559 187,59 €	2 616 364,20 €	1 986 502,26 €

2.3 La section d'investissement Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **3 978 839,82 €** intégrant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

2.3.1.1 Les dépenses d'équipements

Le montant 2019 traduit un niveau de dépenses d'équipement de 3 029 998,73 €, portant le montant global d'investissement sur l'ensemble du mandat à 23 880 154,88 €, soit une moyenne annuelle proche de 4 millions d'euros par an depuis 2014.

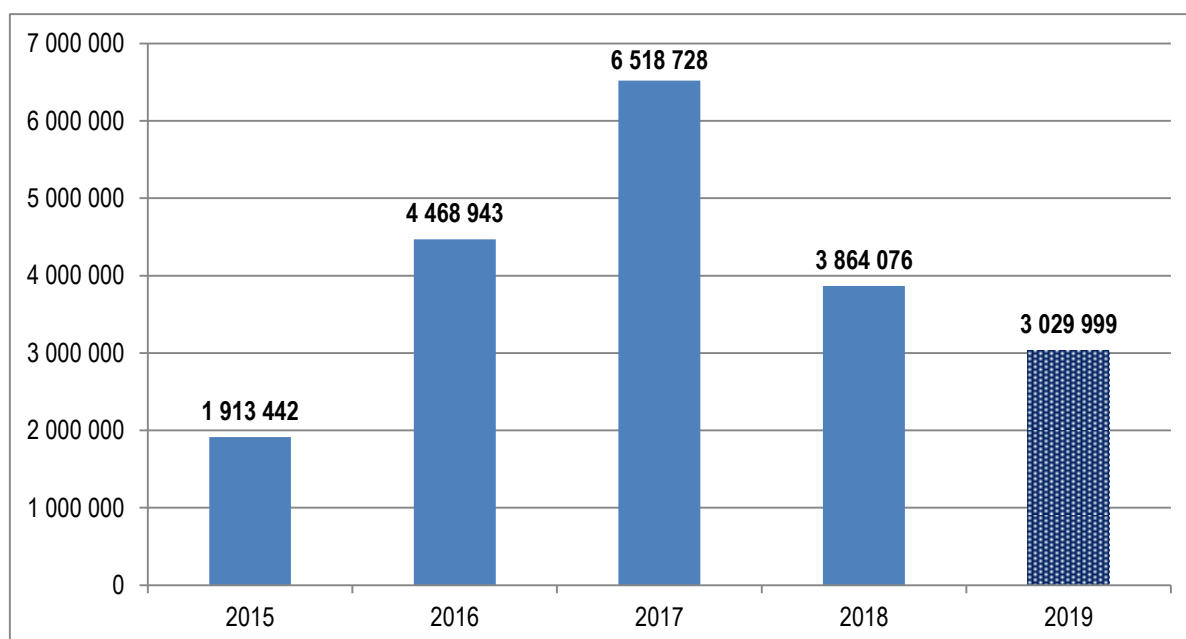
Les principales réalisations en investissement sont détaillées par politique publique dans la première partie du rapport. La répartition par chapitre budgétaire et opérations votées se décline de la manière suivante :

Les dépenses par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2018	2019
20 - Immobilisations Incorporelles	157 743,66 €	172 414,87 €
204 - Subventions d'équipement versées		179 438,00 €
21 - Immobilisations Corporelles	349 114,31 €	646 043,24 €
23 - Immobilisations en cours	817 165,16 €	1 645 193,35 €
TOTAL hors opérations votées	1 324 023,13 €	2 643 089,46 €
125 Groupe Scolaire ZAC Ouest	2 534 612,69 €	386 909,27 €
129 Médiathèque	5 440,59 €	0,00 €
TOTAL opérations votées	2 540 053,28 €	386 909,27 €
TOTAL dépenses d'équipements	3 864 076,41 €	3 029 998,73 €

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'élève à **67,68%** en 2019.

Graphique 7 : Evolution des dépenses d'équipement 2015-2019



2.3.1.2 La dette

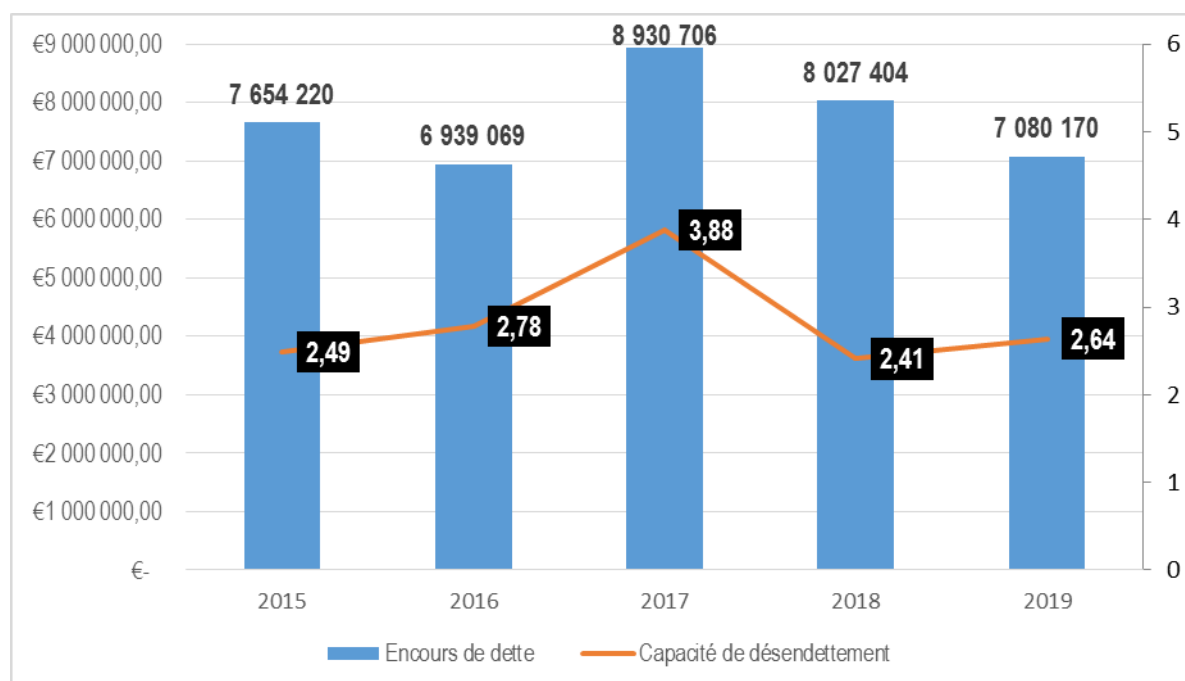
Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 947 235,43 €, en relative augmentation par rapport aux années précédentes, en raison d'une dette vieillissante, qui, à échéance constante, mobilise plus de remboursement de capital en fin de période.

De fait, l'encours de dette est réajusté à un montant de 7,080 millions d'euros, soit un endettement par habitant de 335€, ce qui reste largement inférieur à la moyenne nationale de la strate (1 036 € par habitant).

La capacité de désendettement est, quant à elle, égale à **2,64 années** en 2019. Cette dernière augmente légèrement (en raison de la dégradation de l'épargne brute) mais reste largement inférieure au seuil critique pour une collectivité locale (environ 8 années). La capacité de désendettement n'a d'ailleurs jamais été supérieure à 4 années, sur l'ensemble de la période 2014-2019, ce qui confirme que l'endettement reste une marge de manœuvre appréciable dans la mise en œuvre des investissements futurs.

Il est rappelé que la Ville dispose d'une dette parfaitement sécurisée sur un plan contractuel et financier (composée à taux fixe à 100%).

Graphique 8 : Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement 2015-2019



Au 31 décembre 2019, **les restes à réaliser en dépenses** étaient d'un montant de **548 874,23 €** se décomposant comme suit :

- ⇒ 269 156 € de participation de la ville à la réalisation du village seniors sur le quartier de la Métairie (subvention d'équipement à verser à Habitat 44)
- ⇒ 193 141,71 € de petites opérations de réhabilitation ou d'entretien courant du patrimoine bâti de la ville, ainsi que des études de maîtrise d'œuvre concernant des projets 2020/2021 : multi accueil Chabossière, réhabilitation Léo Lagrange, ADAP,...
- ⇒ 30 254,70 € pour les dépenses informatiques correspondant notamment au projet de refonte de l'infrastructure, et à l'acquisition/renouvellement de logiciels et d'équipements informatiques.
- ⇒ 50 442,82 € de renouvellement/modernisation des équipements/matériels techniques, mobilier et parc automobile de la ville.
- ⇒ 5 879,00 € d'acquisition foncière

2.3.2 Les recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **3 481 944,85 €**.

Le compte administratif 2019 fait apparaître **103 323,40 € de subventions** d'équipement reçues pour les projets en cours, ainsi que **1 001 118,63 € de FCTVA** perçu sur les investissements n-1.

Il n'y a pas eu d'emprunt contracté en 2019.

Au 31 décembre 2019, les restes à réaliser en recettes étaient d'un montant de **141 221,50 €** correspondant exclusivement aux subventions restant à percevoir sur les opérations d'investissement (ADAP, groupe scolaire Jean Zay).

Les recettes par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2018	2019
10 - Dotations, fonds divers	533 161,66 €	1 001 118,63 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 975 817,64 €	2 377 244,46 €
13 - Subventions	1 405 588,00 €	103 323,40 €
16 - Emprunts	2 500 680,66 €	258,36 €
23 Immobilisations en cours	1 292,52 €	0,00 €
TOTAL des recettes réelles	6 416 540,48 €	3 481 944,85 €

Détail des subventions reçues

Opérations	Montant
Réhabilitation du bâtiment de la Fonderie – Participation Etat – Réserve parlementaire (solde)	17 073,40 €
Groupe scolaire Jean Zay – Région Pays de Loire – Fonds Régional d'Aide au Logement Social (FRALS) (solde)	61 250,00 €
Réfection de la toiture de l'école Paul Bert – Participation Etat – Réserve parlementaire (solde)	20 000,00 €
Travaux Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) – Etat – Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) (avance)	5 000,00 €
TOTAL	103 323,40 €